

# TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

INSCRIPTION EN LIGNE

DU 18 JUIN AU 31 JUILLET 2019

sur [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr)



Majoration de 20€ à compter du 1<sup>er</sup> août 2019  
Retrouvez le règlement régional des transports scolaires  
sur [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr)

## CONTACTS UTILES

### CALVADOS

Service des Transports Publics Routiers  
Tel : 02 22 55 00 10  
[transports14@normandie.fr](mailto:transports14@normandie.fr)  
Maison des Quatrans  
25, rue de Geôle  
CS 50523  
14035 Caen cedex

Si votre enfant utilise le réseau Bus Verts  
Keolis pôle carte scolaire  
CS 80127 - 14128 Mondeville cedex  
Tel : 09 70 83 00 14

### EURE

Service des Transports Publics Routiers  
Tel : 02 22 55 00 10  
[transports27@normandie.fr](mailto:transports27@normandie.fr)  
19, rue Saint-Louis  
27000 Evreux

### MANCHE

Service des Transports Publics Routiers  
Tel : 02 22 55 00 10  
[transports50@normandie.fr](mailto:transports50@normandie.fr)  
98, route de Candol  
CS 94459  
50009 Saint-Lô cedex

### ORNE

Service des Transports Publics Routiers  
Tel : 02 33 81 61 95  
[pit.transports@orne.fr](mailto:pit.transports@orne.fr)  
27, boulevard de Strasbourg  
CS 30528  
61027 Alençon cedex

### SEINE-MARITIME

Service des Transports Publics Routiers  
Tel : 02 22 55 00 10  
[transports76@normandie.fr](mailto:transports76@normandie.fr)  
5, rue Robert Schuman  
CS 21129  
76174 Rouen cedex



CONCEPTION - AGENCE DBDOOM / 05.2019 / CRÉDITS - ISTOCK PHOTOS

# TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGIONAUX

| 2019 - 2020 |



## INFORMATIONS PRATIQUES



RÉGION  
NORMANDIE

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE



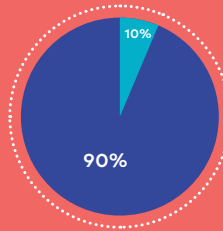
**134 000\***

élèves sont transportés par la Région Normandie

**COÛT RÉEL** pour la Région Normandie


Plus de **1000€\*** par élève et par an

**RÉPARTITION DU COÛT POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ**



- L'ensemble des familles (10%)
- Région Normandie (90%)

Participation des familles : moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école



La Région, désormais compétente en matière de transport scolaire en dehors des agglomérations doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. L'harmonisation des tarifs sera progressive à partir de la rentrée 2019. Un tarif unique sera appliqué à la rentrée 2020, quel que soit le département.

**BONUS TRANSPORT**

L'abonnement aux transports scolaires régionaux ouvre droit à un aller-retour gratuit pendant les week-ends et chaque semaine des petites vacances (hors juillet/août) sur le réseau des lignes régulières routières régionales du département sur lequel l'abonnement scolaire est valable.

## TOUJOURS PLUS DE SERVICES !

La Région Normandie engage un plan de modernisation du réseau et de montée en qualité des services. Dès la rentrée scolaire 2019-2020, plusieurs projets verront le jour:

- ⇒ Un plan pour sensibiliser les jeunes à la sécurité dans les transports et aux points d'arrêt
- ⇒ Des aménagements de points d'arrêt sécurisés et l'installation d'abri-voyageurs
- ⇒ Une billettique et un système de géolocalisation des autocars scolaires

\*sur la base des effectifs 2018-2019

## RENTRÉE 2019

UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR HARMONISER LES TARIFS EN NORMANDIE AVANT LA RENTRÉE 2020



## TARIFS ANNUELS



**i** **TRANSPORT SCOLAIRE EN TRAIN**

**EXTERNES / DEMI-PENSIONNAIRES**  
Tarif scolaire annuel identique à l'abonnement routier scolaire

**INTERNES**  
Carte Tempo "scolaire" : réductions de 50% sur les billets de train TER Normandie.  
Inscription sur [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr)



## UN DISPOSITIF D'AIDES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES



- ⇒ Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois
- ⇒ Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- ⇒ Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- ⇒ Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

\*Elèves domiciliés dans le Calvados : 20 € en 2019 / 40 € en 2020 / 60 € en 2021